DECRET N°2009-644 DU 17 DECEMBRE 2009

portant approbation du budget prévisionnel du Centre Régional pour la Promotion Agricole du Mono et du Couffo (CeRPA-MONO/COUFFO) pour l'exercice 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2006-268 du 19 novembre 2006, fixant la structure-type des Ministères;
- Vu le décret n°2006-582 du 02 novembre 2006, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu le décret n° 2008- 111 du 12 mars 2008, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2004-301 du 20 mai 2004 portant approbation des statuts des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA);
- Sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 septembre 2009.

DECRETE:

<u>Article 1er</u> : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre Régional pour la Promotion Agricole des Départements du Mono et du Couffo (CeRPA-Mono/Couffo) pour l'exercice 2009 tel qu'il figure en annexe ce décret.

ay &

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2009

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, chef du Gouvernement,

2

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,

Grégoire AKOFODJI

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MAEP 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 CeRPA 6 CARDER 6 JO 1.-

Ly 3